

Projet Zoo-Musée ("Naturama")

L'année 2013 a été consacrée en priorité au projet Zoo-Musée (regroupement du MHNC et du Zoo BPC, anciennement "Naturama"). La réduction progressive des prestations à des tiers, des expositions et des animations s'est poursuivie afin de libérer du temps pour avancer sur le projet et préparer le déménagement. Malgré tout, les ressources humaines à disposition se sont révélées toujours insuffisantes. Afin de remédier à ce manque, un assistant de projet a été engagé à 80% pour un contrat de 4 mois. Cet appui a permis de faire aboutir une demande de crédit de CHF 300'000.- dont les objectifs étaient les suivants : 1) réaliser une étude de faisabilité du projet Zoo-Musée ; 2) définir des concepts de communication et de recherche de fonds pour accompagner ce projet ; 3) engager des moyens humains supplémentaires pour préparer efficacement le déménagement du musée. Présenté à la séance du Conseil général du 27 juin, le crédit a été voté à l'unanimité (33 voix sans opposition) et le projet a été très positivement salué par tous les groupes politiques (sauf un qui n'est pas intervenu oralement). L'acceptation de ce crédit a permis au projet Zoo-Musée de rentrer dans sa première étape (sur 3) qui devra aboutir notamment à une seconde demande de crédit, prévue début avril 2014, pour l'étude finale des contenus de la future structure. La troisième demande concernera le crédit de réalisation du Zoo-Musée, structure dont le nom n'est pas encore défini.

D'une manière générale, l'étude de faisabilité a pour objectifs d'affiner et de concrétiser les forces liées à ce projet. Elle doit aussi permettre de dimensionner le projet de la manière objective et raisonnable tout en garantissant le bon fonctionnement de la future structure. Elle est constituée de 2 volets interdépendants : le premier a trait à la valorisation stratégique du site, le deuxième aux investissements architecturaux. Le premier volet a été confié à 3 mandataires aux compétences complémentaires (bureau RWB Neuchâtel SA - 2000 Neuchâtel ; Haute école de gestion Arc - 2000 Neuchâtel ; Thematis SA - 1800 Vevey). Les deux premiers bureaux ont posé le diagnostic et les objectifs du projet (avec l'organisation d'un atelier participatif qui a eu lieu le 18 novembre et qui a réuni 27 personnes, tant des collaborateurs de l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds que des représentants extérieurs d'autres institutions ou des commerces de la Ville). Ils ont également étudié le positionnement et les impacts du projet, réalisé l'étude de marché ainsi que la planification financière et technique. Le troisième bureau était chargé d'établir la fréquentation prévisionnelle et le préprogramme architectural. Un rapport accompagné d'une ébauche d'un plan directeur, définissant les objectifs à mener sur le nouveau site du Bois du Petit-Château pour les années à venir, devra être remis fin janvier 2014. Le deuxième volet, architectural, a été confié à la Maison d'Architecture Serge Grard sa (2063 Fenin). Son cahier des charges était de chiffrer les 2 variantes possibles soit 1) la rénovation et la reconversion du bâtiment existant de l'Ancien-Stand, soit 2) la démolition du bâtiment de l'Ancien-Stand et la construction d'un bâtiment neuf. Dans ces deux cas, l'analyse devra bien entendu tenir compte des résultats de l'étude de faisabilité. Les quatre bureaux ont donc travaillé en étroite collaboration.

Le crédit accordé le 27 juin a permis aussi de réengager l'assistant de projet pour un nouveau contrat à 80%, de 8 mois dès le 1^{er} octobre, afin d'épauler la direction dans le bon déroulement de cette première phase (identification des bureaux compétents dans les domaines recherchés ; demande et analyse des pré-offres ; sélection de bureaux pour un entretien ; choix des mandataires de l'étude de faisabilité ; mise en place des mandats, coordination entre les mandataires et assistance dans leur travail). Dans un deuxième temps, la rédaction du rapport pour une demande de crédit pour l'étude finale a débuté.

Un groupe de travail interne à l'administration, regroupant le directeur des institutions zoologiques, le chargé de projets participatifs au sein de la Ville, le coordinateur de la communication externe et de la promotion de la Ville et l'assistant du projet Zoo-Musée, s'est réuni à plusieurs reprises pour définir les grandes lignes du concept de communication, avec la réalisation d'une première action le 15 décembre (Le P'tit Noël du Zoo). Il en va de même pour le concept de recherche de fonds.

Le crédit accordé le 27 juin a aussi permis d'engager, pour 8 mois dès le 1^{er} octobre, une technicienne de musée à 100% et un collaborateur scientifique à 80% afin de travailler sur la révision scientifique, l'inventaire et le conditionnement des collections en préparation de leur futur déménagement. Lire aussi le § Introduction.

ZOO DU BOIS DU PETIT-CHÂTEAU (ZOO BPC) - PARC ZOOLOGIQUE ET VIVARIUM

Personnel

Personnel fixe et temporaire, vacataires, bénévoles

Suite à son congé maternité, la gardienne d'animaux responsable a repris son activité à 70% jusqu'au 18 août, puis à 80% de façon définitive. Après son congé maternité et à sa demande, une gardienne d'animaux a repris son activité à 50% dès le 17 avril (au lieu de 100% précédemment). Un gardien d'animaux est passé de 100% à 90 % le 13 février, son augmentation temporaire de taux étant liée aux congés maternité. Une gardienne d'animaux est passée de 60% à 50% depuis le 15 avril, également en raison du retour d'une gardienne en congé maternité. Deux autres gardiens d'animaux sont engagés à 100%. Deux gardiens d'animaux bénéficient d'une réduction de leur temps de travail pour raison d'âge, à 90 et 95% respectivement. Un aide-gardien d'animaux est engagé à 100%. Un aide-gardien d'animaux est engagé en vertu de l'article 32 (formation en cours d'emploi pour le CFC de gardien d'animaux) à 80% depuis le 8 avril. Les contrats des deux auxiliaires, engagés pour remplacer les personnes en congés maternité, ont pris fin les 1^{er} février et 6 avril. Un gardien d'animaux remplaçant a été engagé à 100% du 8 juillet au 31 août, puis à 80% du 1^{er} septembre au 30 novembre pour remplacer deux employés arrêtés pour raison de maladie. Un aide-gardien auxiliaire a été engagé pendant six semaines en été. Depuis le 10 décembre, le temps de travail de deux gardiens a été ré-augmenté, respectivement de 20% et 5%, afin de compenser la baisse d'activité de 50% d'un gardien pour raison de maladie.